L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 18 FEVRIER 1876. | 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 18 FEVRIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valetou, sur la Levée, en face du marché français.—voiles, cordages, bateau, fanal, etc.

Par Frances.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Vendredi, 18 février 1876.
VARIETES—Christie Johnstone.
ACADEMIE—Les Japonais Royaux.
ST-CHARLES—The cut Glove.
GRUNEWALD HALL—Hans Von Bulow.

Le juge Woods et le juri des Etats-Unis.

Il s'est passé hier, à la Cour des Etats-Unis, un incident qui est peu propre à donner une haute idée de la manière dont fonctionne le système de juri établi dans cette Cour. A la suite de l'acquittement par le juri, d'un homme accusé de détournement de fonds au préjudice d'une banque dans laquelle il était employé, le juge Woods n'a pu maîtriser son indignation et il a adressé aux jurés une semonce, qui a été aggravée par la déclaration que la Cour ne voulait plus de leurs services comme jurés. Tout commentaire ne ferait qu'affaiblir la portée des paroles du juge, en ce qui concerne et l'accusé acquitté et les jurés qui l'ont acquitté. Mais il y a un autre enseignement à tirer de cet incident.

Si la liste des jurés de la Cour des Etats-Unis avait été formée par un tirage au sort des noms portés sur les listes d'électeurs, il faudrait déplorer que le sort eût produit de pareils choix et il faudrait soulager que la loi fût réformée. Mais tel n'est pas le cas. Ce n'est pas le sort aveugle qui choisit les jurés, ce sont des commissaires nommés par la Cour. Or, si depuis quelques années, il est arrivé que la composition des juris des E.-U. a si souvent, été déplorable sous maints rapports, cela a tenu à ce que les commissaires ont été choisis dans un intérêt politique et chargés de composer la liste de façon à pouvoir servir au besoin des intérêts de parti.

Le juge Woods, en disant nettement leur fait aux jurés, a négligé d'exprimer son opinion sur la responsabilité encourue par des commissaires qui, dans une communauté de 200,000 âmes, n'ont pas su pu voulu trouver des citoyens incapables de se prêter par faiblesse, par ignorance ou par des motifs moins avouables encore, à méconnaître toutes les nécessités de la justice.

Nous publions à la suite des paroles du juge Woods, la liste des jurés. Il convient de mettre en regard les noms des commissaires qui ont composé la liste; nous les publierons demain après vérification.

Si le juge Woods veut éviter qu'il y ait, dans sa cour de nouveaux acquittements scandaleux comme celui qu'il a justement flétri, il doit prendre des mesures pour faire dresser une liste de jurés, pris dans une catégorie de citoyens offrant les garanties d'impartialité, d'intégrité et d'intelligence qui n'ont pas été les qualités dominantes chez la grande majorité des jurés choisis depuis quelques années.

De l'intervention fédérale

Une dépêche de Washington assure que Kellogg a déjà fait appel au Président, par l'intermédiaire de West, pour obtenir l'appui des troupes fédérales, et que Grant refuse d'intervenir excepté dans le cas prévu par la Constitution. Nous ne savons si cette dépêche est fondée, mais nous croyons utile de reproduire quelques passages de la lettre adressée le 14 septembre dernier par l'avocat-général Pierrepont au gouverneur Ames, du Mississippi, qui demandait des troupes.

Washington, 19. — Département de la Justice,
Washington, 14 septembre 1875.

Au gouverneur Ames, Jackson, Miss.

Je viens de recevoir des dépêches du Président. Je suis parfaitement en mesure de vous transmettre ses impressions, au moyen des extraits suivants de ses dépêches.

"Le public entier est fatigué de ces désordres d'automne qui reviennent chaque année au Sud, et la grande majorité est maintenant prête à condamner toute intervention de la part du gouvernement.

Vous voyez par ce qui précède les vues du Président auxquelles je me rallie complètement ainsi que tous les membres du cabinet qui ont été consultés.

Vous reconnaissez les difficultés; vous voyez la responsabilité que vous assumez. Nous ne pouvons comprendre pourquoi vous ne cherchez pas à vous fortifier de la manière que conseille le Président.

Nous ne nous expliquons pas non plus pourquoi vous ne convoquez pas la Législature pour en obtenir tout l'argent et toutes les armes dont vous avez besoin.

La Constitution porte explicitement que le pouvoir exécutif d'un Etat ne peut adresser au président une demande de secours pour supprimer les violences domestiques que dans le cas où la Législature ne peut être convoquée, et la loi porte particulièrement que dans le cas d'une insurrection éclatant dans un Etat contre le gouvernement de cet Etat, le président sera autorisé, sur la demande de la Législature de cet Etat, ou de l'exécutif quand la Législature ne peut être convoquée, etc.

C'est le sens bien clair de la Constitution et de la loi prises ensemble, que l'Exécutif de l'Etat ne peut demander au Président des secours militaires pour venir à bout des violences domestiques que dans le seul cas d'une insurrection survenant dans un Etat contre le gouvernement de cet Etat quand la Législature ne peut être réunie.

Vous ne donnez même pas à entendre qu'il y ait une insurrection contre le gouvernement de l'Etat, ni que la législature refuse de vous appuyer dans toutes les mesures que vous pouvez proposer dans l'intérêt de l'ordre public.

Je suis d'avis que vous employiez tous les moyens légaux, que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour maintenir la loi avec les forces qui sont dans votre Etat.

Celui qui a écrit cette lettre est encore avocat-général et conseiller légal du Président. Le législature de la Louisiane, siégeant en ce moment, n'est à elle seule qu'il appartiendrait de demander l'assistance des troupes fédérales *s'il y avait une insurrection*. M. Kellogg n'a donc aucun titre pour faire une semblable demande et, s'il est mis en accusation, il cesse d'être gouverneur. Nous savons que le président Grant est déjà intervenu dans les Etats du Sud, même pendant les sessions des législatures, notamment en janvier 1872, sur la demande de Warmoth, mais les circonstances ont changé et, jusqu'à preuve du contraire, nous devons croire que la politique de l'administration sera conforme à la doctrine constitutionnelle établie dans la lettre de l'avocat-général.

La lettre de Pinchback.

Nous trouvons dans le *Herald* du 14 février, la lettre de Pinchback, dont le télégraphe a fait mention. Cette lettre, qui est très bien écrite, a été rédigée par une plume habile qui a voulu faire valoir aux yeux des gens du Nord l'aspirant sénateur. Toute la première partie a pour objet de protester contre l'insinuation, faite par un sénateur, que Pinchback avait été envoyé au pénitencier pour le crime de vol qualifié (*burglary*). Pinchback ne nie pas avoir été au pénitencier, mais il déclare que c'est en raison d'une querelle d'un caractère personnel.

Voici le passage de sa lettre mentionné par le télégraphe, qui a trait à la démarcation des races en politique.

Malgré les jugements peu charitables et les dispositions peu amicales à leur égard, les Noirs de couleur ne sont pas vus en faveur d'une démarcation politique fondée sur la couleur, ni d'une organisation politique basée sur la différence de race. Ils éprouvent des sentiments bienveillants pour leurs concitoyens blancs [illegible] ne voter sur toutes les questions soumises au pays, d'après leur mérite. Ils apprécient pleinement les maux qui infligent pour eux et la communauté les complications politiques au sud et ils reconnaissent le besoin impérieux de opposition entre les races dans le but de réformer le gouvernement local; et de cette proscription contre eux, comme race, cesseront de façon à leur permettre une action politique indépendante, avec la même sécurité pour leurs existences et leurs personnes que celle dont jouissent les autres citoyens, on les trouvera disposés à mettre de côté toutes les considérations de race ou autres raisons de peu d'importance, pour accomplir ce résultat désirable.

LE BILL SUR LE PLAN DES BONS A PRIMES.—On verra dans le compte-rendu de la séance du Sénat, que le comité judiciaire de ce corps a fait un rapport défavorable au bill approuvant le plan de Bons à primes du Conseil de ville. Les arguments invoqués par le comité sont ceux que nous avons maintes fois développés dans ces colonnes. Le comité déclare que le bill est inconstitutionnel. Nous espérons que le projet sera enterré.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.—Les membres de l'Athénée, convoqués en séance extraordinaire, se sont réunis, avant hier soir, chez leur président, le Dr Armand Mercier, pour souhaiter la bienvenue à M. le Professeur Sacc de l'Université de Neufchatel (Suisse), et traiter avec lui quelques questions d'élève d'animaux, d'agriculture et de commerce d'une grande importance pour la Louisiane.

M. le Professeur Sacc est un des fondateurs de la *Société d'acclimatation de Paris*. Ce savant aussi affable que distingué, s'est fait un plaisir de répondre à toutes les questions qui lui ont été posées. Le Gén. Beauregard, le Dr. Armand Mercier, M. Edouard Sillan, de la paroisse Ste. Marie, les Drs Touatre, Hava, et M. Auguste Jas ont pris une part active à cette intéressante et instructive causerie qui s'est prolongée jusqu'à dix heures et demie.

CONCERTS VON BULOW.

Avec l'espace restreint que la politique nous laisse, nous ne pouvons avoir la prétention de donner une étude, même incomplète, sur le grand pianiste qui est venu se faire entendre à la Nouvelle-Orléans. Nous ne pouvons guère qu'indiquer les qualités saillantes de son magnifique talent. Nous avons entendu Listz, Thalberg et Rubinstein, et un grand nombre d'autres pianistes éminents, et nous n'hésitons pas à classer Von Bulow parmi les rois du piano, à côté des trois célèbres virtuoses que nous venons de nommer.

Doué d'une organisation musicale exceptionnelle, Von Bulow a demandé au mécanisme de son instrument et en a obtenu des ressources extraordinaires pour rendre la musique de chaque grand maître avec son caractère et son cachet particulier. Ayant réussi à asservir l'instrument, l'artiste à son tour, est parvenu à assouplir son propre talent pour lui faire rendre la pensée du compositeur dans toute sa plénitude, toute sa pureté, toute son expression.

Parler de la correction de l'exécution, de l'admirable justesse dans l'observation du mouvement et de la mesure, de l'élégance, de la vigueur, de la netteté, de la légèreté, de la suavité qui tour à tour, caractérisent le jeu de l'instrumentiste, serait presque faire des compliments banals à un virtuose qui a plus que toutes ces qualités, car il apporte dans la perfection de son interprétation, toutes les ressources d'un véritable génie musical.

Au premier concert donné mardi, nous n'avions pu entendre que le second morceau, la sonate en *mi bémol* de Beethoven et, dont on ayant été, par l'irréprochable exécution de ce morceau, déjà fixé sur le mérite supérieur de M. Von Bulow, nous n'avions pas une idée de l'étendue et de la diversité de ses moyens d'exécution. Le second concert nous a fixé à cet égard.

Deux sonates de Beethoven, des morceaux de Scarlati, Bach, Gluck, Mozart, trois morceaux de Schubert, deux de Litz, nous ont permis d'apprécier, sous toutes ses faces, le talent d'instrumentiste et la science musicale de M. Von Bulow. Sans la moindre contorsion de mouvements, en conservant une élégance de jeu sans pareille, il rend les difficultés les plus grandes avec une perfectionnelle que l'auditeur, dont l'oreille est charmée, est porté à croire que ce qu'il vient d'entendre est la chose la plus facile et la plus naturelle du monde à exécuter. Tandis qu'il ne laisse perdre aucune des beautés harmoniques, l'habile exécutant sait faire ressortir chaque mélodie, en s'inspirant du sentiment du compositeur.

Dans l'*Ave Maria* de Schubert, il nous semblait que ce n'était pas un piano que nous entendions, mais un chant provenant de voix humaines et d'instruments à cordes, tant les ondes sonores provoquées par le jeu des touches étaient habilement liées, fondues pour ainsi dire, de façon à ce qu'aucune interruption ne pût indiquer qu'elles provenaient de notes aussi distinctes que le sont celles d'un clavier. Von Bulow a résolu le problème qu'on croyait impossible, faire chanter un piano. La rhapsodie hongroise de Liszt, par laquelle le concert s'est terminé, a révélé le grand virtuose sous un autre aspect. C'était Liszt lui-même qu'il nous semblait entendre, avec toute la fougue et l'originalité du jeu magistique qu'il savait mettre au service de ses pensées musicales.

Mlle Lizzie Cronyn qui chante aux concerts de M. Von Bulow, est une jeune chantenue douée d'une fort jolie voix, au timbre pur et éclatant et qui chante avec correction et avec goût. Mercredi, elle a été très applaudie dans deux morceaux de Rossini et deux morceaux de Beethoven.

Le troisième concert de Von Bulow aura lieu ce soir. Demain, il y aura une matinée. Aucune de nos jeunes pianistes ne doit laisser partir Von Bulow sans avoir assisté à l'un de ses concerts. Nous avons entendu l'une d'elles qui a déjà du talent et beaucoup d'avenir, dire mercredi soir, en sortant de la salle Grunewald, qu'elle eût voulu entendre Von Bulow toute la nuit. N'est-ce pas un mot plus éloquent que toutes les louanges?

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On doit donner demain en matinée *Par droit de conquête* et *Les Chevaliers du pince nez*, un spectacle qui attirera certainement la foule.

Le soir, pour le bénéfice de M. Veniat, le jeune premier rôle de la compagnie, le spectacle se composera de *Une quête à domicile* et de *La maîtresse légitime*. Cette dernière pièce est une nouveauté d'un grand mérite littéraire, due à un jeune écrivain de talent, M. Louis Davyl. Nous donnerons, demain, un aperçu de cette belle comédie et un échantillon du style de l'auteur. Outre l'intérêt qui s'attache au bénéficiaire et l'attrait de la pièce, nous apprenons que la soirée sera marquée par un incident qui fera sensation. Le Club Dramatique Louisianais a l'intention d'offrir à l'artiste qui est considérée, à juste titre, comme l'étoile de la troupe, Mme Juliette Clarance, un témoignage de son admiration. Tous les habitués du théâtre voudront assister à cette manifestation en même temps que donner une marque de sympathie au bénéficiaire.

THÉATRE ST-CHARLES.—Dans un numéro précédent, nous avons annoncé que la représentation de demain soir aurait lieu au bénéfice du trésorier du *Vieux Drury*, M. Gleason. La pièce qu'a choisi le bénéficiaire, *The Cut Glove*, est une des pièces favorites du public américain, et nous croyons qu'elle produira une recette fructueuse.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les *Royal Japs* continuent à émerveiller le public de ce théâtre. Le spectacle d'hier soir comprend de nouveaux tours de force et d'adresse, tous aussi remarquables les uns que les autres. Une amusante comédie intitulée: *A bull in a China store* procède toujours la partie du spectacle où paraissent les Japonais.

DIVISION LOUISIANAISE DE L'ARMÉE DE LA VIRGINIE DU NORD.—Les anciens soldats louisianais qui ont fait partie de l'armée de la Virginie du Nord, viennent de se former en organisation et ils doivent avoir leur première réunion [illegible] le 22 février à [illegible] où ils désignera une question d'intérêt général sur laquelle le Bureau devra faire une enquête, dont les résultats seront portés à la connaissance du Gouvernement français et du Commerce.

ARTICLE 7.

Toute motion devra au préalable être présentée par écrit au Président qui jugera s'il y a lieu d'autoriser la discussion.

Les personnes qui prendront la parole s'adresseront au Président.

ARTICLE 8.

Le Bureau se réunira au Consulat, le 1er Lundi de chaque mois à 7 heures du soir.

Il aura pour fonctions d'opérer l'Enquête annuelle dont le sujet est désigné par la Chambre; il rédigera des mémoires et des statistiques sur des question de Commerce et d'Economie Politique; il préparera les réponses aux demandes d'informations émanant du Gouvernement ou des particuliers; enfin, il présentera au Conseil Président toutes les suggestions qui lui sembleront favorables aux intérêts français.

ARTICLE 9.

Les Travaux de la Chambre ont un caractère absolument gratuit. Les membres ne versent aucune cotisation.

ARTICLE 10 ET DERNIER

Le Consul Président pourra convoquer des Assemblées extraordinaires soit de la Chambre soit du Bureau. Le même pouvoir appartiendra aux Présidents intérimaires.

Fait à la Nouvelle-Orléans au Consulat de France, ce 30 Janvier 1876.

(Signé) Le Consul de France, Gérant,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Liste des membres de la Chambre.

ALLGEYER E.
Négociant—Acheteur de Coton.
BAYLE JOS.
Importateur de Mercerie.
BERGIER O.
Négociant-Commissionnaire.
BERTHIN J.
Boucher.
BILLARD H.
Libraire.
BOBET A.
Négociant—Bois et Merrains.
BOÉ F.
Agent de Propriétés.
BOISSONNEAU P.
Marchand Tailleur.
BOIS O.
Négociant (Quey-rouze & Bois)
BOLECH E.
Négociant en Bois et Merrains.
BONFET A.
Bijoutier.
BOUVIER N.
Parfumeur.
BRIÈRE TREO.
Coutlier de sucre.
CAMORS J. B.
Négociant en farines.
CARRIÈRE ANTOINE
Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE OLIVIER
Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE EMILE
Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE CHARLES
Négociant-Commissionnaire.
CARROUCHÉ A.
Pharmacien.
CARSANDRE F.
Négociant en Vins.
CHAFFRAIX D. A.
Négociant en sucres.
CHAPAUX F.
Marchand de Musique.
COILIGNON G.
Prop. de Musique.
CORNIBÉ J.
Armateur.
COUTIN A.
Négociant en Vins.
CRABITES P.
Négociant (Maison A. Rocherean & Co)
COUTURIÉ A.
Négociant en Vins.
DAGORET A.
Modes et confections.
DAMIENS H.
Importateur d'Articles de Paris (Maison T. Moreau)
DAVID JOS.
Négociant en Riz.
DEJEFF A.
Fabricant de Tabac.
DESCA J.
Fabricant de Tabac.
DESCHAMPS E.
Négociant en Vins.
DOUSSAN H.
Parfumeur.
DUBOIS E.
Négociant-Commissionnaire.
DUGAZON C. T.
Négociant (Maison A. Rocherean & Co)
DUPAQUIER A.
Docteur en Médecine.
DUVAL F.
Courtier de coton.
FAGET C.
Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur.
FERRANDOU A.
Importateur de draperies.
FORBISTER A.
Négociant, acheteur de coton
FOURNIER S.
Horloger mécanicien.
FURTON C.
Arrimeur.
GALINIER J.
Négociant en Modes.
GAS (RENÉ DE)
Négociant.
GÉRARD Ar.
Ingénieur.
GIBOD JOS.
Propriétaire Président Honoraire de la Société Française.
GODUHAUX LÉON
Fabricant de Vêtements.
GRAND E.
Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
GUNGES A.
Secrétaire de l'Assurance du Peuple.
GUÉBLÉ F.
Importateur d'Articles de Paris (Maison Guéblé & Nippert.)
HOPKINS R. Y.
Courtier Maritime.
JAS A.
Pharmacien.
JAUBERT C.
Négociant en Etoffes.
JAUFROID F.
Négociant en Mercerie.
JOUBERT L.
Courtier de change.
LABORDE F.
Négociant.
LACASSAGNE L.
Négociant-Commissionnaire.
LADEBAT (René Lafon de)
Négociant en Coton.
LARUE S.
Ancien Négociant, Président de l'Union Française.
LARUE F.
Négociant, Acheteur de Coton.
LEBEANCY.
Marchand d'habillements.
LEFRANCE E.
Planteur.
LEISY J.
Négociant Acheteur de Coton.
LEVOIS J.
Négociant en Nouveautés.
LEVY I.
Bijoutier.
LIMET F.
Directeur Propriétaire de l'Abeille de la Nlle-Orléans.
LOISEAU H.
Licencié ès-lettres.
MAIGNAN VON
Négociant Acheteur de Coton, Chevalier de la Légion d'Honneur.
MALLARD P.
Meubles de luxe et objets d'art.
MAYLIE G.
Président de la Société des Bouchers.
MEDAL L.
Fabricant de Confiserie.
MERILH ERNEST
Négociant (Maison A. Rocherean & Co)
MERILH LEONCE
Négociant en Crépins.
MOLINIER E.
Importateur de Nouveautés.
NEVEU V.
Importateur de Mercerie.
NIPPERT V.
Importateur d'Articles de Paris.
PLASSAN S.
Négociant.
PIERRE LÉON
Négociant en crépins.
POINCY A.
Négociant en farine.
POUPEZ P.
Négociant Acheteur de Coton.
PUECH E.
Courtier de Coton.
QUESNAY (fils) ern. G.
Ancien Chancelier substitué du Consulat de France.
QUEYROUZE LÉON
Négociant, (Maison Queyrouze & Bois)
REISS J.
Fabricant de Confiserie.
ROCHEREAU A.
Négociant (maison Rocherean & Co.)
ROUYER C.
Orfèvre.
SALOU B.
Capitaliste.
SARRAZIN J. P.
Fabricant de Tabac.
SEGUIN J. B.
Ex-lieutenant de vaisseau, Chevalier de la Légion d'Honneur.
SHEIBECKER
Constructeur Mécanicien.
SCHWEITZER J.
Président de la Société de Bienf. Française.
STORJ. G.
Négociant en Groceries (Danrées.)
TARDIS J. G.
Négociant à Commissionnaire.
TOUATRE J.
Docteur en Médecine.
TUJAGUE F.
Importateur d'Articles de Modes.
UTER I.
Importateur de Glaces et Cadres.
VALLON L.
Courtier de Change.
VERNEUIL G.
Président de la Société Française de Jefferson
VERGNIOLE M.
Négociant en Vins.
WALZ A.
Marchand de Bière.

—CHAMBRE CONSULTATIVE—
Du Commerce Français à la Nlle-Orléans.

Bureau

Président, VICOMTE PAUL D'ABZAC,
Consul de France, Gérant.

Vice-Président, VOL MAIGNAN,
Négociant.

" A. CARRIÈRE,
Négociant-Commissionnaire.
" F. LIMET,
Directeur Propt. de l'*Abeille* de la N. O.
" P. POUTZ,
Négociant - Commissionnaire.

EDG. LARUE,
Ancien Négociant—Président de l'Union Fse.
L. GRAND,
Agent de la Cie. Gén. Transatlantique.
J. BAYLE,
Importateur d'articles de Paris.
E. MERILH,
Négt. Comm. (maison A. Rocherean & Cie.)
J. B. SEGUIN,
Ex-Lieut. de vaisseau—Chevalier de la Légion d'Honneur.
A. COUTIN, Négociant.
F. TUJAGUE, Importateur d'articles de modes.
P. LABORDE, Négociant.
R. DE GAÉ, Négociant.
L. VALLON, Courtier de Change.

—Conseil Judiciaire—
J. LOMBARD, Avocat.
J. L. TISSOT, Avocat.
A. JANIN, Avocat.
C. V. FOULON, Notaire.

—Secrétaire Archiviste—
C. L. DU QUESNAY, Chancelier.

—Secrétaire Adjoint—
H. LOISEAU, Licencié-ès-lettres.

Sujet d'Enquête adopté en assemblée générale.

De l'état du Commerce français à la N.-O.

Quelles sont les causes qui nuisent au progrès des relations commerciales entre la France et la Nouvelle-Orléans?—Quels sont les moyens de favoriser le développement de notre commerce avec ce port?—Insister particulièrement sur ce qui touche à la navigation.

Dans la réunion mensuelle tenue par le Bureau le 7 février, le Consul a divisé l'Enquête entre sept Comités choisis parmi les membres du Bureau.

IMPORTATIONS.

1er Comité.—Vins, Liquides et Conserves.—
MM. A. CARRIÈRE, Président,
V. MAIGNAN, E. MERILH.

2ème Comité—Tissus.
MM. F. TUJAGUE, Président,
L. VALLON, J. BAYLE.

3ème Comité—Meubles, articles de Paris, objets d'art, articles divers.
MM. F. LIMET, Président,
F. LABORDE.

EXPORTATIONS.

4ème Comité—Coton.
MM. P. POUTZ, Président,
E. LARUE, R. DE GAÉ.

5ème Comité—Articles divers.
MM. V. MAIGNAN, Président,
A. CARRIÈRE, A. COUTIN.

NAVIGATION.

6ème Comité—Navigation et assurances maritimes.
MM. P. POUTZ, Président,
L. GRAND, J. B. SEGUIN.

EMIGRATION.

7ème Comité—Emigration.
MM. F. LIMET, Président,
E. TUJAGUE, J. B. SEGUIN.

COUPONS—Les ventes de coupons chez Danziger rue du Canal 203 et rue Royale 228 et 230, au coin de la rue St-Philippe, sont devenues célèbres et nous rappelons aux dames que ces ventes ont lieu le vendredi de chaque semaine. C'est donc aujourd'hui le grand jour chez Danziger c'est-à-dire le jour où l'on peut avoir de magnifiques étoffes pour très peu d'argent.

Législature de la Louisiane et CHRONIQUE DE LA VILLE,

A la Quatrième Page.

Décédée hier, 17 février, à 6 heures et demie A. M., ANNA WEHRMANN, née Glaser, à l'âge de trente-deux ans et demi, native de Schonberg, (Allemagne.)

Ses amies et connaissances, ainsi que ceux de son beau-frère Henri Wehrmann, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 18 février, à 3 heures P. M.

Le convoi partira de sa dernière demeure rue de Chartres No 106, entre St. Louis et Conti.

Décédée mercredi soir à minuit moins un quart, à l'âge de dix mois et vingt-cinq jours, ANNE MARIE, fille de A. C. Landry et de Léontine Bouligny. Les amis et connaissances des famil. les Landry et Bouligny, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de la résidence de son grand père le Dr. Landry 152 rue St. Pierre.

Fallecio ayer á las 7 de la tarde, á la edad de tres años, JOSÉ MENDOLA Y ORFILA, hijo de Luis Mendola y de Catalina Orfila. Se suplica á los amigos de las familias Orfila, Mendola, Salon y José Nicolini se sirvan asistir, sin otra invitacion, al entierro que tendrá lugar hoy á las 4 de la tarde. El cuerpo se halla depositado en la casa mortuoria de Orleans y San Claude. De parte de su familia.

Nueva Orleans, la da Febrero 1876.

A. L. G. D. G. A. D. U.

Or. de Nueva Orleans y La.

Febrero 18 1876.

Fallecio el jueves 17 de Febrero de 1876, á la edad de 3 años, el niño JOSÉ MENDOLA, hijo de nuestro querido hermano Luis Mendola. Los miembros de la R. L. Silencio No. se reunirán en la casa mortuoria siguiente con Claude y Orleans, hoy á las 4 de la tarde, para acompañar el entierro.

Por orden del V. M.
F. de P. VILLASANA, Secretario.

Décédé hier mercredi, à 11 heures P. M. JEAN HENRY MULLER, âge de soixante-douze ans, natif de Oldenburg, (Allemagne) et depuis 27 ans résident de cette ville. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils E. Muller et de ses gendres A. Frehrick et H. Dumont et les membres du Hope Benevolent Association, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu VENDREDI, le 18 février 1876, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire No 377, rue de Chartres.

Une messe sera dite vendredi, 18 février, à l'église St-Augustin, à six heures du matin, pour le repos de l'âme de OSCAR THOMAS REMY. Ses parents et amis sont priés d'y assister.

De la part de son épouse.

Au public.

J'ANNONCE à mes amis et au public en général que l'accusation (recel d'articles volés) portée contre moi par Mr. A. Lafrenardière et publiée dans les journaux de la ville, a été mise hors de cour, aujourd'hui, après une minutieuse instruction, par l'hon. A. Adams, juge de la 1re cour de police municipale, et que j'ai été honorablement acquitté.

1y6ev—1f. JOSEPH GIACOMINO.

Perdu.

Depuis Dimanche, 5 février, un CHIEN d'arrêt, puce et blanc, les pattes tigrées. La personne qui le ramènera au No 246 rue Dumaine, ou au No 59 Ville-de-Lyon recevra une récompense.

18 fev—3f

Bureau du chemin de fer d'Orléans.

Encoignure White et Laharpe—Nlle Orléans, ce 17 février 1876.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue hier, 17 février 1876, les messieurs suivants ont été unanimement élus Directeurs pour l'année:

Emile Garnet, Louis J. de Wiltz,
Paul E. Théard, E. Dupré,
S. Jourdan, F. Plaisant,
Ben O'Connell.

Et à l'assemblée d'organisation, tenue le 14 courant, les officiers suivants ont été choisis à l'unanimité:

Président, J. PLAISANT,
Secrétaire, H. HUARD.
H. HUARD, Secrétaire.

17 fév—3f.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LA société qui existait entre Charles G. Rebenstein, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continue le soussigné en son nom propre et pour son propre compte.

C. G. REBENSTEIN,
G. DEFFARGE,
H. MEHNERT.

17fev—

Avis.

NOUVELLEMENT REVENU à la Nouvelle-Orléans, je sens la nécessité de rappeler à mes anciens clients et amis que j'ai pratiqué la médecine et la chirurgie pendant plusieurs années, je désire aussi leur faire savoir que j'ai étudié et pratiqué en France pendant dix ans. Durant cette longue période—j'ai comparé les différentes méthodes de traitement des maladies des voies respiratoires, et principalement de la terrible Nozalgie, la Bronchite, la Phthisie Pulmonaire, l'Hypertie, l'Asthme. Ce que j'écris aujourd'hui est destiné à faire ressortir les avantages inhalations à la thérapeutique de ces maladies.

L'objet de ce travail n'est pas de faire connaître un moyen nouveau en soi, mais de montrer l'importance d'un principe bien connu et déjà très quelquefois appliqué avec bonheur. Loin de moi l'intention de déposséder qui que ce soit, mon but unique est de faire connaître les applications spéciales que j'ai faites en France de l'administration de médicaments exerçant par la voie pulmonaire, à l'aide d'un vaporisateur nouveau qui me sert avantageusement pour l'application de principes déjà préexistants.

Je n'ai donc pas comme inventeur que je propose l'inhalation, mais comme praticien qui croit qu'il avoir quelque soulagement à nos malades, et j'ose avoir droit un grand nombre à l'aide des moyens que je préconise.

L'idée d'employer l'inhalation dans le traitement des affections des voies respiratoires n'est pas depuis longtemps sa consécration pratique.

En France, le docteur Liberman a lu à la Société médicale des Hôpitaux de Paris, un mémoire très intéressant sur les inhalations du chloroforme d'ammoniaque dans les affections chroniques des voies respiratoires.

Le docteur Charon, à Paris, se sert des essences végétales pour arrêter la destruction microbienne des poumons, et attribue à son procédé une grande puissance.

Moi-même, en 1874, j'ai publié à Toulouse une brochure intitulée: "Quelques mots sur le traitement par inhalations pour les maladies des voies respiratoires." Dans cet ouvrage j'ai constaté avec satisfaction le retour à la santé de plusieurs malades traités par inhalations, et les moyens hygiéniques.

Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1875: "Traité [illegible] rationnel de [illegible] au paragraphe intitulé "Inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à l'appui de son ouvrage—il fait état de l'heureux effet [illegible] dans les maladies des voies respiratoires." Dans ces ouvrages j'ai consigné avec satisfaction le retour à la santé de plusieurs malades traités par inhalations, et les moyens hygiéniques.

Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1875: "Traité [illegible] rationnel de [illegible] au paragraphe intitulé "Inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à l'appui de son ouvrage—il fait état de l'heureux effet [illegible] dans les maladies des voies respiratoires." Dans ces ouvrages j'ai consigné avec satisfaction le retour à la santé de plusieurs malades traités par inhalations, et les moyens hygiéniques.

Je m'occupe spécialement des maladies des voies respiratoires, et aux diverses publications que j'ai faites à ce sujet, je viens ajouter aujourd'hui celle-ci, dans le but de faire connaître les avantages que j'ai obtenus dans le traitement de ces maladies par l'inhalation.

Je suis à la disposition de mes anciens clients et de ceux qui voudront bien me faire appel.

Mon cabinet de consultation est ouvert tous les jours, excepté le dimanche, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Consultations gratuites pour les pauvres.

Dr. DE MONTLUZIN,
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

Bureau et résidence, 57 rue Bienville, entre Bourbon et Royale.

1y6ev—1m

Grande vente de

COUPONS,

Aujourd'hui,
Aux magasins de

DANZIGER,

Au No 203 de la rue du Canal, entre Bourbon et Rampart.

—ET—

Nos 228 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe,

Les dames sont spécialement invitées, car il leur sera offert d'excellents marchés.

15 fév—

L'Union Française de la Nouvelle-Orléans.

Conseil de direction pour servir pendant l'année 1876.

DIRECTEURS ÉLUS LE 6 FÉVRIER 1867.

E. Larue,	Alp. Walz,
A. Jas,	J. J. Reiss,
A. Granger,	J. Bonnet,
J. E. Seguin,	J. Anglade,
J. E. Mondiegt.	A. Fortman,
H. Salomon,	M. Leblanc
L. Grand,	E. Scheidecker,

DIRECTEURS DE DROIT:

J. Schwattzer,	Théo. Forest,
M. Manadé,	P. Carrère,
C. Vernenil,	S. Hanse,
P. Gendre,	J. Garrand,
E. Maglia,	E. Rehard.

Et à une réunion de la direction le 12 de ce mois, ont été nommés:

Président honoraire, M. le vicomte Paul d'Abzac, consul de France à la Nouvelle-Orléans.

Président,	MM. E. Larue
1er vice-président,	A. Jas.
2d do	G. Vernenil,
Secrétaire-trésorier,	J. B. Seguin

Le secrétaire-trésorier,
15fév—17,19,20—1fc J. B. SEGUIN.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 15 février 1876.—Le 7 du courant, à l'élection de directeurs de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:

M. L. Derriève,	D. A. Chaffraix,
Jno. G. Gaines,	Bois. Slaty.
Thos. D. Miller,	Henry Renshaw.

Et à l'assemblée régulière qui a eu lieu aujourd'hui, Mr JOHN G. GAINES a été réélu Président, à l'unanimité.

JAS J. TARLETON,
16 fev—3f Caissier.

ESSAYEZ UNE BOUTEILLE

et vous serez surpris de voir avec quelle facilité vous vous débarrasserez de votre

RHUME
EN PRENANT
UNE BOUTEILLE
—DU—

Sirop Pectoral Balsamique
DE
DUCONGÉ,

LE MEILLEUR DES COMPOSÉS.

On garantit un
SOULAGEMENT INSTANTANÉ.

A vendre par
E. CARROUCHÉ,
39.....RUE DE CHARTRES.....39
Agent en Louisiane.

A vendre également
PAR TOUS LES PHARMACIENS.
21fév—1m MarDV

Demande d'emploi.

UN français désirerait trouver un emploi quelconque, soit dans une maison particulière, ou se rendrait utile. Il ne demanderait et se contenterait, jusqu'à ce que ses services puissent être réellement profitables, de son entretien. C'est dire de la nourriture et du logement. S'adresser par lettre, aux initiales *A. N.*, laissées au bureau de l'ABEILLE.

15fev—4f

Aux planteurs sucriers.

A vendre—Le Hatoën Picker, improved, de A. Trouard—Le plus grands planteurs tels que MM D. F. Kenner, le col Whitehead, Mr M. A. Bringier, R. Tunstall, J. Gay, Mrs S. Wallis et le gén Thomas s'en servent avec un succès complet. Grâce au nouveau perfection. Cet outil est enlevée de la souche et jetée de chaque côté. S'adresser à

FORSTALL & JUMONVILLE,
coin Tchoupitoulas et Carondelet.
10fév—1m. ou aux Reynolds' Iron Works.

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 31 1/2, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2heures de l'après-midi. 20nov—1an.

CIGARES! CIGARES!!

TABAC
DE LA
NOUVELLE RÉCOLTE

M. M. R. FERNANDEZ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'arriver de la Havane avec un grand stock de CIGARES qu'il a choisis lui-même sur place et qui sont faits du tabac le plus fin de la nouvelle récolte. Il offera entre autres la célèbre marque LEGAL TENDER, dont sa maison, Fernandez & Villa, a seule l'agence, ainsi que les marques suivantes: Filosofa, Cerous, Intim